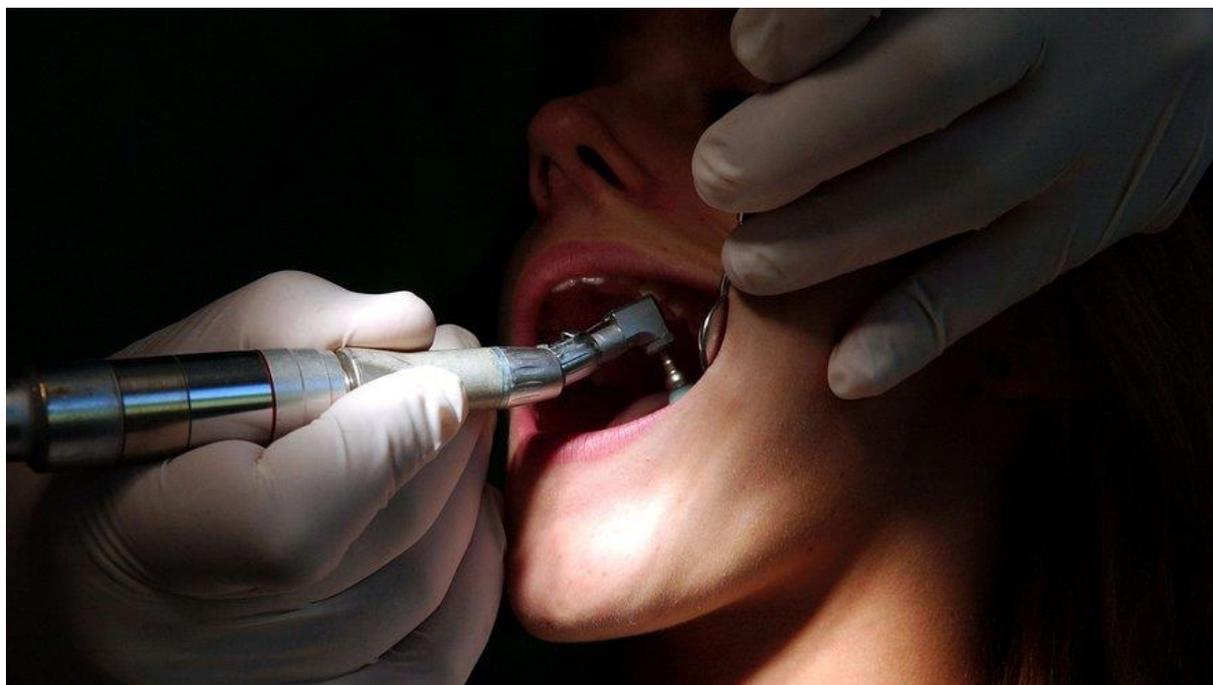


**"Les sodas et le grignotage font le lit des caries" : le Dr Jourdan explique ce qui change dans la prévention.**



Des contrôles plus fréquents pour les jeunes générations. MIDI LIBRE – FRANCK VALENTIN

Publié le 01/10/2023 à 07:01



SOPHIE GUIRAUD

**Passée au cœur de l'été, la convention dentaire, feuille de route des chirurgiens-dentistes jusqu'en 2028, met l'accent sur la prévention avec un objectif majeur : faciliter l'émergence de futures générations sans caries. Qu'est ce qui change dans les faits, à quelle échéance, selon quelles modalités ? Philippe Jourdan, président de la section "dentistes" de l'URPS, l'union régionale des professionnels de santé, fait le point.**

La prévention des caries est au cœur de la feuille de route des 4500 dentistes d'Occitanie pour les cinq ans à venir. Philippe Jourdan décrypte les enjeux de la nouvelle convention.



*Philippe Jourdan espère une adhésion aux actions de prévention.*

**Il y a beaucoup de choses dans la nouvelle convention dentaire adoptée cet été, mais surtout beaucoup de choses pour continuer à lutter contre les caries...**

Tout à fait. Le slogan du ministère de la Santé, c'est "Une génération sans caries". Il existe aujourd'hui un examen bucco-dentaire, c'est un bilan, qui est pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie. Pour l'instant, car un ticket modérateur va s'appliquer en 2025.

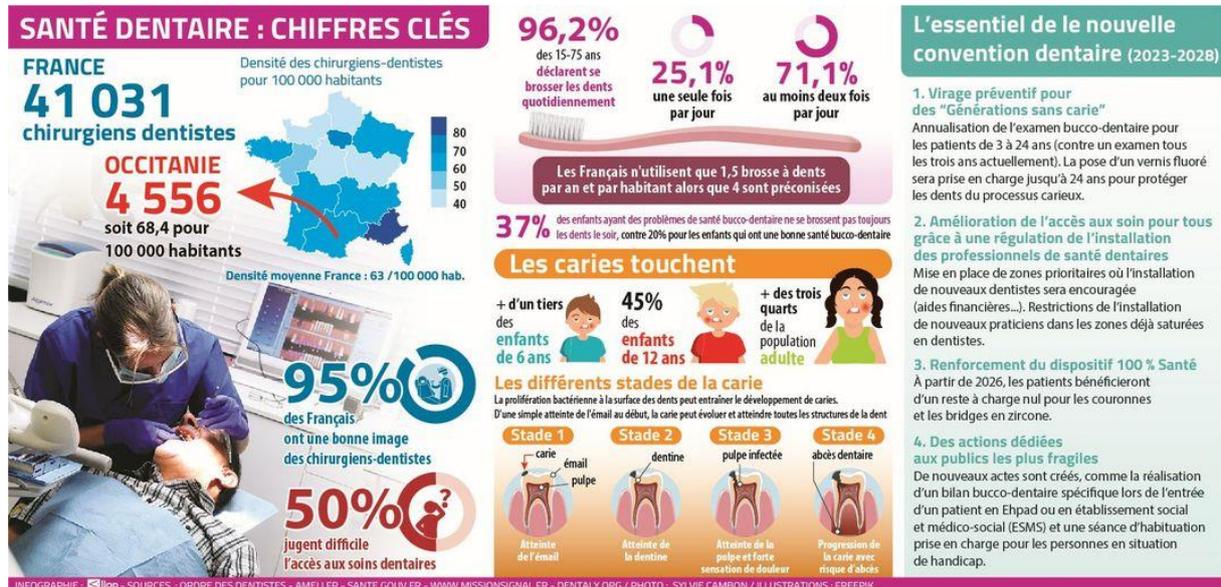
Cet examen a été élargi au fil des conventions : c'était au départ les 6 - 9 ans. Aujourd'hui, c'est tous les trois ans à partir de l'âge de trois ans. Jusqu'à 24 ans.

**On reçoit une invitation...**

Exactement. Chaque assuré reçoit une incitation à réaliser cet examen qui en théorie est obligatoire. Il est donc pris en charge, et les soins consécutifs aussi, à 100 %, sans ticket modérateur. C'est un dispositif qui marche très bien.

## Les gens s'en sont emparés ?

Malheureusement, on touche plutôt des personnes habituées à consulter. En 2022, sur l'ensemble de toutes les tranches d'âge, en France, il y a eu 23 % de participation, 28 % en 2021. En 2019, avant le Covid, on était à 32 %.



### *La problématique des soins dentaires.*

Les plus impliqués sont les enfants de 6 ans, avec une participation autour de 45%.

On aimerait bien que les chiffres progressent, c'est ce qu'on espère avec la nouvelle convention.

### Qu'est-ce qui est proposé ?

Ce qui est proposé, c'est que cet examen soit réalisé tous les ans au lieu de tous les trois ans.

On proroge aussi l'examen pour les femmes enceintes mis en place dans la dernière convention, sachant qu'elles s'en sont massivement emparées : en cinq ans, on est passé de 47 000 femmes à 177 000 femmes concernées ! Et la nouvelle convention étend le dispositif six mois après l'accouchement. On pourra intégrer la sensibilisation aux soins bucco-dentaires du bébé.

## **Quel est le timing d'application ?**

La Convention a été publiée au Journal officiel en septembre, il faut attendre six mois pour qu'elle entre en application. Ce sera donc pour le mois de février pour les patients.

## **Cette prévention des caries est bien la mesure phare de la nouvelle convention ?**

Oui, et la cohorte va augmenter tous les ans d'un an : en 2025, ce sera de 3 ans à 24 ans, puis en 2026 à 25 ans... En fin de convention, on ira de 3 ans à 29 ans.

## **"Le lait n'est pas considéré comme un sucre, c'est un sucre"**

## **Contre les caries, il y a autre chose, les vernis fluorés, un terme peut-être technique pour le grand public...**

Tout le monde a entendu parler du fluor. Il y a un consensus pour dire qu'il faut un contact prolongé avec la dent, contre les caries. D'où le développement de ces petits patches que l'on met juste au-dessus de la gencive pour renforcer l'émail, les vernis disparaissent avec la salive.

Jusqu'à présent, ils étaient pour les 6 - 10 ans. Au-delà, c'était à la charge du patient.

Avec la nouvelle convention, c'est-à-dire à partir de février 2024, leur utilisation sera étendue du 3 à 24 ans.

## **C'est un outil efficace de prévention ?**

C'est un outil efficace de prévention et de réversibilité des caries débutantes, quand la dent commence à être déminéralisée.

## **Une génération sans carie c'est possible ?**

Tout dépend des milieux socio-économiques. L'hygiène bucco-dentaire est très souvent liée à la malbouffe. Et on a encore des méconnaissances sur les caries du biberon : il ne faut pas donner un biberon au coucher, sans laver les dents. Le lait n'est pas considéré comme un sucre, c'en est un.

Ce qu'on constate souvent dans nos patientèles, c'est que les parents sont vigilants jusqu'à l'âge de 6-8 ans de l'enfant, puis ils lâchent de plus en plus leur pré-ado et leur ado. Il faut être attentif.

Ensuite, il y a un grand "clash" quand l'ado quitte la maison, d'où l'intérêt des bilans à l'âge adulte. L'hygiène bucco-dentaire est alors parfois délaissée en parallèle de l'hygiène alimentaire. On retrouve de jeunes adultes polycariés.

*Les sodas, c'est sucré et acide en même temps, tous les paramètres sont réunis pour développer des caries*

### **On a pourtant l'impression que les jeunes adultes sont obsédés par la perfection de leurs dents...**

Oui, mais la santé des dents est liée à l'alimentation, notamment la consommation de sodas et de sucre. Ils ont des caries qui se développent entre les dents sans s'en rendre compte même s'ils ont une hygiène bucco-dentaire correcte.

Les sodas, c'est une catastrophe. C'est sucré et acide en même temps. Tout pour développer les caries. Quand vous buvez un soda, ou que vous grignotez, la bouche met deux heures à recréer un PH neutre. Toute la journée, votre plaque bactérienne sera en activité. C'est le lit des caries.

### **Une carie, c'est rapidement irréversible ?**

C'est réversible dans les premiers stades, puis ça ne l'est plus. Après la carie, il y aura une obturation ou une dévitalisation.

### **Vous avez évoqué le côté obligatoire de ces consultations, il y a une sanction si ce n'est pas fait ?**

Non, pas en France mais ça existe dans d'autres pays. En Allemagne, si vous ne remplissez pas vos obligations en termes de prévention, vous serez moins remboursé par la suite. En France, c'est impossible.